

**Assemblée Générale
de la Communauté de Communes
du Pays d'Huriel
Jeudi 12 avril 2018**

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : MUGLIA R., MARTIN P., DUBREUIL A., AUGIAT JC., BRODIN G., TABUTIN M., LECLERC C., ABRANOWITCH S., PENAUD JP., PICARELLI V., VENUAT J., CHABROL JE., DUMONT S., DUNEAUD JL, VALLET F., MARTIN JP., DUMONTET B., MERVAUX MP., PHILIPPON A., LAMY R., BEAUFILS W., JACQUOT C., PETIT E., DUMONTET JM.

Délégués excusés : GALLEAZZI J. (pouvoir à R. LAMY), DAUGERON D., BOUTET S., (pouvoir à J. VENUAT), NOWAK P.

L'ordre du jour était le suivant :

- ✓ Vote des Comptes Administratifs et des Comptes de Gestion 2017
- ✓ Vote du Budget Principal et des Budgets Annexes
- ✓ Vote des taxes directes
- ✓ Vote des Taxes d'ordures ménagères
- ✓ Locaux du PIT : décision sur la mise à disposition à l'association Sherlock Holmes
- ✓ Maisons de Santé
 - La Chapelaude : marché de travaux – approbation des offres retenues par la CAO
 - Huriel : point sur l'engagement des professionnels de santé et sur le dossier juridique
- ✓ SIVOM : collaboration pour l'entretien des espaces verts
- ✓ Barnums : demande de location gratuite par l'école de musique
- ✓ Anim'canton : demande de subvention association 4As
- ✓ Village d'art : nouvelle manifestation « le voyage des Toqu'arts »
- ✓ Atelier du GIE : demande de mise aux normes des locaux par le GIE – avenant au contrat
- ✓ Renouvellement du bail de l'atelier de l'auto école d'Huriel
- ✓ Personnel : contrat saisonnier pour le suivi du programme Anim'été
- ✓ Questions diverses

Vote des Comptes Administratifs et des Comptes de Gestion 2017

Affectations des résultats 2017

	<i>Résultats</i>		<i>Affectation des résultats</i>		
	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>	Fonctionnement	Investissement	Besoin de financement
Atelier Chazemais	1 467,46 €	0,21 €	1 467,46 €	0,21 €	-
Atelier de découpe	- 3 024,72 €	33 101,62 €	- 3 024,72 €	33 101,62 €	-
Atelier Rambaud	12 644,82 €	34 164,87 €	12 644,82 €	31 164,87 €	-
Atelier ferronnerie	- 213,58 €	- 37 342,03 €	- 213,58 €	- 37 342,03 €	-
Espace Mosaïque	72 118,93 €	- 7 865,23 €	64 253,70 €	- 7 865,23 €	7 865,23 €
Gîte handicap	16 418,39 €	- 179 000,26 €	0 €	- 179 000,26 €	16 418,39 €

Hôtel d'entreprises	32 870,38 €	10 081,60 €	32 870,38 €	10 081,60 €	-
Logement St Sauvier	8 325,07 €	- 2 248,33 €	6 076,74 €	- 2 248,33 €	2 248,33 €
Maisons de santé	3 323,23 €	- 59 545,02 €	0 €	- 59 545,02 €	3 323,23 €
Rue des arts	23 317,29 €	- 15 971,20 €	7 346,09 €	- 15 971,20 €	15 971,20 €
Zone artisanale	13 648,20 €	7 897,31 €	13 648,20 €	7 897,31 €	-
Zone de Souvol	- 246,91 €	249,80 €	- 246,91 €	249,80 €	-
Budget principal	176 599,85 €	167 386,58 €	176 599,85 €	167 386,58 €	-

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les Comptes Administratifs et les Comptes de Gestion 2017.

Budget principal 2018 **Vue d'ensemble**

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	2 121 556 €	443 951 €
Dépenses	2 121 556 €	443 951 €

Budget principal **Dépenses de fonctionnement** **Par chapitre**

	<u>2017</u>	<u>2018</u>
011 – Charges à caractères générales	360 218 €	335 362 €
012 – Charges de personnel	478 919 €	444 570 €
014 – Atténuations de produits	1 008 220 €	1 004 865 €
65 – Autres charges de gestion courante	161 198 €	151 839 €
66 – Charges financières	11 230 €	9 653 €
67 – Charges exceptionnelles	-	-
023 – Virement à la section d'investissement	49 913 €	49 000 €
040 – Dotations amortissements	140 776 €	126 267 €
TOTAL DEPENSES	2 210 474€	2 121 556 €

Budget principal Recettes de fonctionnement Par chapitre

	<u>2017</u>	<u>2018</u>
013 – Atténuations de charges	60 000 €	4 000 €
70 – Produits des services, domaines et ventes	121 300 €	108 600 €
73 – Impôts et taxes	1 459 777 €	1 469 947 €
74 – Dotations, subventions, participations	308 423 €	296 722 €
75 – Autres produits de gestion courante	50 000 €	64 000 €
77 – Produits exceptionnels	-	1 688 €
042 – Travaux en régie	-	-
002 – Résultat reporté	210 974 €	176 599 €
TOTAL RECETTES	2 210 474 €	2 121 556 €

Investissement

001 – Solde d'exécution positif reporté 167 386 €

	<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
	<u>RAR 2017</u>	<u>Prop. nouvelles</u>	<u>RAR 2017</u>	<u>Prop. nouvelles</u>
Ecogite Mesples	-	30 000 €	-	-
Matériel service environnement	-	66 000 €	-	22 000 €
Matériels divers		3 000 €	-	-
Immobilier	-	107 153 €	-	-
RAM	-	2 000 €	-	-
Baignade biologique	22 200 €	59 015 €	-	53 300 €
Signalétique	-	8 000 €	-	-
Autres opérations				
- Subv. aux budgets annexes		53 772 €		-
- Subv. Entreprises		25 000 €		-
- Subv. Immo entr. / privés	853 €	17 000 €		15 000 €
- Capital emprunts		49 000 €		-
- FCTVA		-		10 698 €
- Dépôt de garantie	658 €	300 €		300 €
021 – Virement section de fonct ^t		-		49 000 €
040 – Opérations d'ordre		-		126 267 €
TOTAL INVESTISSEMENT	443 951 €		443 951 €	

Budgets annexes - 2018

	Fonctionnement	Investissement
Atelier de Chazemais	10 774 €	8 872 €
Atelier de découpe	21 361 €	76 550 €
Atelier ferronnerie	5 400 €	43 711 €
Atelier Rambaud	12 644 €	34 164 €
Espace Mosaïque	88 660 €	16 057 €
Gîte handicap	53 406 €	223 487 €
Hôtel d'entreprises	61 567 €	22 452 €
Logement St Sauvier	11 088 €	4 954 €
Rue des arts	32 278 €	42 414 €
Zone artisanale Huriel	19 571 €	7 897 €
Zone de Souvol	25 244 €	28 031 €
Maisons de santé		1 623 733 €
- Huriel	1 844 €	1 338 075 €
- La Chapelaude		285 658 €

Le Budget Principal et les Budgets Annexes sont votés à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

Vote des taxes directes

Le Conseil Communautaire a adopté les taux de taxes suivants qui sont identiques à ceux de 2017 :

- Taxe d'habitation : 3,81 %
- Taxe foncière (bâti) : 2,51 %
- Taxe foncière (non bâti) : 5,81 %
- CFE : 27,56 %

Vote des Taxes d'Ordures Ménagères

Le Conseil Communautaire adopte les taux de taxe suivants :

TEOM 2018

COMMUNES	2017	2018		2017	Taux par rapport à N-1
	Produit attendu	Produit attendu	Taux proposés au vote	Taux	
ARCHIGNAT	29 183	29 076	13,77	14,04	-0,27
CHAMBERAT	26 674	26 675	12,59	12,76	-0,17
CHAZEMAIS	43 860	43 600	13,33	13,77	-0,44
COURCAIS	28 157	28 166	12,24	12,29	-0,05
HURIEL	254 496	255 824	13,66	13,85	-0,19
LA CHAPELAUDE	83 414	85 121	11,43	11,50	-0,07
MESPLES	11 113	10 936	10,08	10,38	-0,30
SAINT DESIRE	37 338	37 611	10,06	10,16	-0,10
SAINT ELOY	4 149	3 901	6,15	6,62	-0,47
SAINT MARTINIEN	53 491	52 903	14,00	14,47	-0,47
SAINT PALAIS	14 378	14 382	8,20	8,29	-0,09
SAINT SAUVIER	30 665	30 719	10,89	11,07	-0,18
TREIGNAT	39 412	37 155	9,68	10,43	-0,75
VIPLAIX	25 775	26 666	9,45	9,39	0,06
	682 105	682 735			

Locaux du PIT : demande de l'association Sherlock Holmes

L'association demande une location gratuite des locaux pendant 6 mois pour y exercer les activités suivantes :

- ✓ Installation d'un espace dédié à Sherlock Holmes à l'étage
- ✓ Implantation d'un atelier d'artisan figuriniste (fabrication de soldats de plomb) par Monsieur Thierry SAINT JOANIS
- ✓ Mise en place d'un Escape Game, jeu qui consiste à s'échapper d'une pièce dans une durée limitée en résolvant des énigmes (300 enseignes en France, dans l'Allier on en trouve un seul à Moulins Vichy)
- ✓ Une librairie spécialisée dans le roman policier et une bibliothèque de littérature policière

En contrepartie de la gratuité des 6 premiers mois, l'association propose d'intégrer dans les locaux un point d'animation touristique qui comportera la documentation touristique du territoire et qui sera ouvert tous les week-ends ceci en lien avec le personnel communautaire.

Le Conseil Communautaire, considérant l'intérêt d'avoir ces locaux ouverts pendant la saison touristique et après un vote avec 20 voix pour et 6 voix contre, décide d'accepter une mise à disposition gratuite du bâtiment à cette association pendant 6 mois du 1^{er} mai au 1^{er} novembre 2018.

Maisons de Santé

✓ Maison de Santé de La Chapelaude

Comme suite au lancement de la consultation pour l'aménagement de la Maison de Santé de La Chapelaude, le Conseil Communautaire décide de retenir les offres suivantes examinées par la Commission d'Appel d'Offres :

Maison de Santé: la Chapelaude

lot	Entreprises	Adresse	Estimation	Montant de l'offre
1-Gros œuvre	Boubat Bâtiment	Rue de Saulzaie 18 200 Saint Amand Montron	61 000 €	62 279,11 €
2-charpente/couv	Toussaint SARL	Rue des Ardillats ZAC de Chateaugay 03 410	12 000 €	8 890,90 €
3-Menuiserie	Auriche Menuiserie	ZA Les Brandes sud BP 34 03 600 Malicorne	39 000 €	34 383,90 €
4-Plâtrerie Peintu	Entreprise Giraud	Côte des Granges 23 170 Chambon sur Voueize	46 000 €	39 197,76 €
5-Elevateur	Auvergne Ascenseur	ZI de Bombes 43 700 Saint Germain la Prade	19 000 €	13 438,00 €
6-Electricité	CT Elec Tauveron	5 rue de la République 03 390 Montmarault	27 000 €	19 332,29 €
7-Plomberie	SAS A2L	5 allée du Pré Cadet 03 380 Quinssaines	22 500 €	22 783,12 €
Total			226 500 €	200 305,08 €

✓ Maison de Santé d'Huriel

Une nouvelle estimation des travaux a été donnée par l'architecte. Elle est de 1 035 500 € HT au lieu de 993 000 € HT au mois de septembre. A cela, il faut ajouter les honoraires.

S'agissant de l'engagement de professionnels de santé, une réunion a eu lieu le 11 avril 2018 qui regroupait le médecin, le kinésithérapeute et leurs conseillers juridiques. Les éléments suivants ont été portés à connaissance :

- Le principe de la location-vente est remis en question

Il semble qu'il y ait une crainte du médecin de s'engager sur un loyer mensuel (1 700 € au prix de 6 € le m²) pour 3 cabinets.

En conséquence, d'autres montages juridiques ont été évoqués comme le bail professionnel. La Communauté de Communes accepterait-elle de signer ce type de contrat d'une durée de 6 ans ?

Dans cette hypothèse le prix au m² devrait-il être augmenté pour tenir compte du risque pris par la Collectivité qui ne disposerait plus que d'un engagement de 6 ans ?

Après un débat, le Conseil Communautaire décide :

- ✓ d'accepter le principe de la signature d'un bail professionnel de 6 ans avec comme seul et unique cocontractant une personne morale. Le loyer passerait à 8 € le m² pour tenir compte du risque pris par la Communauté de Communes.
- ✓ d'accepter de revoir en cas de location vente le loyer au m² qui passerait à 5 € au lieu de 6 € car le risque encouru serait moindre.

Cette proposition sera faite aux professionnels de santé. Le Docteur QUASH s'est engagé pour sa part à donner une réponse définitive sur son engagement dans le projet avant la fin du mois d'avril.

- Demande d'avenant de la part de l'architecte sur la nouvelle estimation de travaux

Le Conseil Communautaire décide de surseoir à toute décision dans l'attente de la réponse définitive des professionnels de santé quant à leur engagement dans l'opération.

Collaboration avec le SIVOM pour l'entretien des espaces verts

Le SIVOM confie l'entretien de certains espaces verts à une entreprise. Cette année, ils poursuivent une expérience de tonte avec des moutons pour une partie des sites.

L'entretien des espaces verts des réservoirs correspond :

- à la tonte (5 fois par an en avril et mai juin juillet août) y compris évacuation et élimination de l'herbe ou solution de mulching
Estimation : 8 500 € à 9 000 €
- du débroussaillage des dômes de réservoirs : 1 passage sur chaque dôme en août
Estimation : 2 800 €

Le nettoyage concerne 11 sites de réservoirs (19 000 m²), les dômes à débroussailler représentent une surface de 3 000 m² (surface pentue à 30/45°, rotofil)

La tonte représente 250 heures et le débroussaillage 225 heures.

Le SIVOM sollicite la Communauté de Communes pour une éventuelle collaboration sur ces missions avec le service Environnement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, décide de ne pas donner suite à cette demande car le service Environnement avec sa composition actuelle ne peut pas assumer cette mission.

Barnums

L'Ecole de Musique sollicite la Communauté de Communes pour une mise à disposition gratuite des barnums pour sa manifestation du mois de juillet.

Le Conseil Communautaire donne un accord de principe tout en précisant qu'il conviendra d'être équitable avec les autres associations qui pourraient demander les barnums ce jour là.

Anim'canton

- Demande de l'association 4AS pour l'organisation de 5 «aprem's Bingo crêpe » pour les enfants pendant les vacances scolaires de Pâques et de Toussaint sur 3 communes du territoire

Le budget est de 2 336 €. La demande de subvention porte sur 300 €.

Le Conseil Communautaire accepte cette demande à hauteur de 300 €.

- Demande de l'association des Donneurs de sang de La Chapelaude pour son fonctionnement d'un montant de 100 € (budget annuel 2 706€)

Le Conseil Communautaire décide de revenir au respect des règles initiales qui prévoyaient qu'une même association ne pouvait être aidée qu'une fois tous les 3ans. L'association ayant bénéficié d'une subvention en 2017, la demande est rejetée.

Village d'art : nouvelle manifestation

La rencontre des Arts devenant une biennale, une nouvelle manifestation est initiée par la Communauté de Communes en liaison avec l'association des Toqués d'art et Volva (association menée par Magalie Bécard).

Le nouvel évènement s'appelle « le voyage des Toqu'arts » et aura lieu les 2 et 3 juin 2018.

Le concept plus ludique vise essentiellement un public familial. Les visiteurs passeront la porte du temps (en fabrication actuellement par les artisans d'art) pour découvrir des arts et des animations d'autres époques allant des vikings à la Renaissance.

Les artisans d'art présents présenteront des savoir-faire anciens et des animations seront proposées : reconstitution d'un camp viking, massacre aux blasons, instrument de torture, pilori etc..

La manifestation se déroulera dans la Toque, le jardin médiéval et le jardin acquis par l'association Volva.

Le budget de la manifestation est de 3 000 €. Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité moins une abstention de prendre en charge une partie des dépenses à hauteur de 1500 €.

Atelier du GIE

Le crédit bail du GIE se termine fin juin 2018. La soultte restante est de 15 000 € que le GIE n'a pas les moyens de payer actuellement.

Aujourd'hui, une mise aux normes des groupes de froid s'avère nécessaire en raison du changement de réglementation sur les fluides frigorigènes.

Le coût de la mise aux normes est de	8 693,00 € HT
+ Gaz	11 575,00 € HT
+ vannes d'isolement	3 826,02 € HT
=	24 094,02 € HT, soit 28 912,82 € TTC

La solution envisagée : repartir sur un contrat de location permettant d'amortir cette dépense de mise aux normes. La durée sera à déterminer avec le GIE en tenant compte du fait que celui-ci ne souhaite pas dépasser un loyer de 1 000 € par mois

A l'issue du nouveau contrat de location, on pourrait envisager une vente à terme qui mensualisera la soute de 15 000 € sur un nombre de mois à évaluer avec le GIE.

Le Conseil Communautaire, considérant qu'en tant que propriétaire il ne peut pas louer un local qui ne serait pas aux normes, accepte sur le principe d'engager les travaux nécessaires. Une subvention sera sollicitée dans le cadre du Contrat de Territoire. Les modalités de mise en place d'un nouveau loyer seront examinées lors de la prochaine Assemblée Générale.

Renouvellement du bail de l'atelier rue du Cimetière à Huriel

Le Conseil Communautaire décide de reconduire pour une année le bail précaire de 12 mois conclu avec Madame FLAMANT, gérante de l'auto école (bail qui se termine le 30 avril 2018).

Personnel

- Anim'été

Le Conseil décide de recruter une personne en contrat saisonnier de 4 mois pour intervenir sur l'animation et le suivi du programme Anim'été du 1^{er} mai au 31 août 2018.

Il s'agira de Laetitia AUXIETRE qui avait donné toute satisfaction l'an passé. Le coût de ce contrat est de 4 588 €.

- Personnel en appoint au PIT

Les démarches pour le recrutement d'un PEC n'ont aujourd'hui pas abouti, aucun candidat ne s'est manifesté.

Le Président fait appel aux élus des communes pour « repérer » des personnes éventuellement intéressées.

Questions diverses

- Vente de l'atelier de Saint Sauvier

Suite à l'annonce passée sur le site Leboncoin, de nombreuses visites de l'atelier ont eu lieu. Plusieurs offres devraient nous parvenir prochainement. Elles seront proposées au prochain Conseil Communautaire.

- Appel à projet Massif Central

Le Conseil Départemental est éligible à cet appel à projet qui porte sur l'accueil de nouvelles populations. Afin d'optimiser sa candidature, les services du Département nous demandent un courrier dans lequel il serait précisé que la Communauté de Communes contribue dans ses actions à l'accueil de nouvelles populations et qu'elle confie une partie de la mission au Conseil Départemental.

Le Conseil Communautaire valide le principe de la rédaction de ce courrier.

- Carte scolaire

Le Président souligne l'importance de mener une réflexion pour l'avenir. Il propose la création d'une commission pour anticiper cette problématique.

Elle sera composée des personnes suivantes : Danielle Lefèvre (Archignat), Pierre Martin (Chambérat), Christophe Leclerc (Chazemais), Alain Dubreuil (La Chapelaude), Valérie Picarelli (Huriel), Jean-Luc Duneaud (Mesples), François Vallet (Saint Désiré), Hélène Desages (Saint Eloy d'Allier), Marie-Pascale Mervaux (Saint Martinien), Natacha Laygue (Saint Palais), Raymond Lamy (Saint Sauvier), Emile Petit (Treignat), Jean-Michel Dumontet (Viplaix).

Une première réunion aura lieu **le lundi 14 mai à 9 H 00** dans les locaux de la Communauté de Communes.

- CAUE

Le Conseil Communautaire décide d'adhérer au CAUE dont les services pourront utiles dans le cadre de l'implantation de la baignade biologique. Le montant de l'adhésion est 782,70 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale aura lieu le lundi 28 mai 2018 à Chambérat.